Niveau(x) d'enseignement : 8 Numéro EDUQ : 9170725
Centre d'intérêt : 160

Québec (Province). Conseil des universités.

Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 1995 : avis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / Conseil des universités. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1991.
16, 2 p. : ill. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 90.5)

Code : 2310-0178. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-21576-1

Descripteur(s) : Financement * Normes budgétaires * Equipement * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Dans cet avis, le Conseil des universités constate avec satisfaction que le niveau de financement du présent plan quinquennal s'est amélioré par rapport aux plans précédents. Cet accroissement de ressources est principalement généré par le plan d'accélération des investissements publics. Cependant, la situation risque de se dégrader au cours des prochaines années à cause de la non-récurrence des enveloppes supplémentaires. Le Conseil insiste pour que le financement des programmes particuliers ne se fasse pas au détriment des enveloppes annuelles.

Type de document :

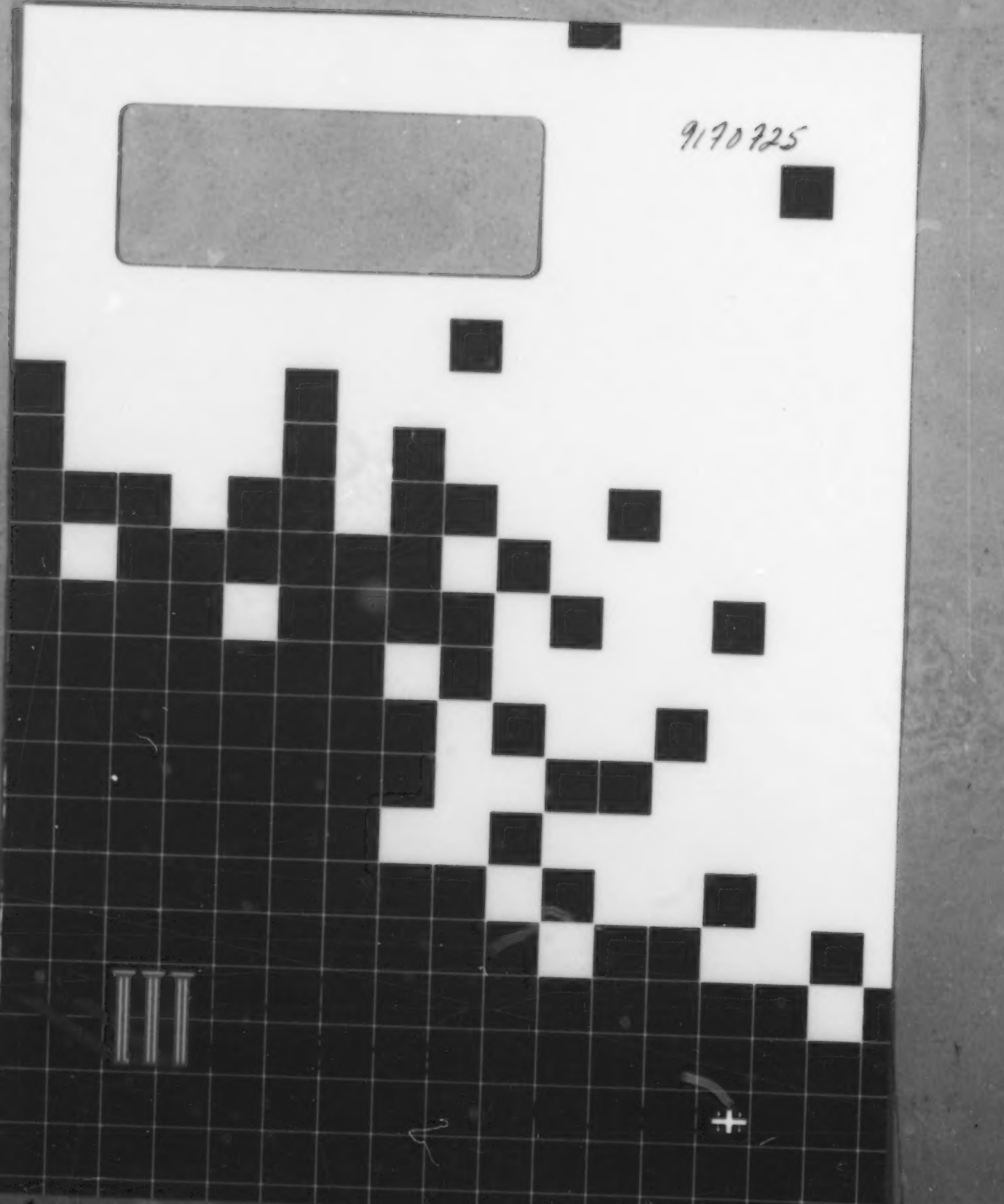
9170725

Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 1995
Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code : 2310-0178 Avis no 90.5

Conseil des universités

Janvier 1991

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, bureau 810
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L8

Téléphone : (418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : premier trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-21576-1

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

1. Les faits saillants du plan quinquennal 1990-1995 2

2. Le plan quinquennal 1990-1995 : analyse et commentaires 7

2.1 Les enveloppes annuelles 7

2.2 Les enveloppes supplémentaires 8

2.3 Le niveau global des enveloppes 10

2.4 Le financement des programmes particuliers 11

2.5 Les initiatives nouvelles 14

CONCLUSION 16

Recommandation no 1 11
Recommandation no 2 11
Recommandation no 3 12

Annexe 1 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Annexe 2 : Projet de plan quinquennal 1990-1995 - Enveloppes annuelles 1990-1991

INTRODUCTION

La Loi sur les investissements universitaires autorise la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à préparer annuellement un plan quinquennal d'investissements universitaires.

Le 3 décembre 1990, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sollicitait l'avis du Conseil des universités sur le projet de plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 1995. Le 22 janvier 1991, la Ministre informait le Conseil que des crédits additionnels provenant du plan d'accélération des investissements publics permettront le financement de nouveaux projets dans le cadre du plan quinquennal 1990-1995 (Annexe 1). L'ensemble des mesures annoncées portera les subventions au titre des immobilisations à 515,9 M $ au cours des cinq prochaines années, dont 143,9 M $ en 1990-1991.

Le présent avis, après une description des principales caractéristiques du plan actuel, analyse le niveau global de financement provenant des enveloppes annuelles et supplémentaires, le mode de financement des programmes particuliers ainsi que les initiatives nouvelles.

1. Les faits saillants du plan quinquennal 1990-1995

Le montant global des subventions d'investissement pour l'année 1990-1991 atteindra 143,9 M $, pour un total de 515,9 M $ d'ici 1995. Il s'agit d'une augmentation substantielle par rapport aux plans quinquennaux précédents (tableaux 1 et 2).

Cette hausse du niveau de financement provient surtout de l'enveloppe supplémentaire concernant le «Plan d'accélération des investissements publics». En décembre 1989, le Conseil du trésor [1] devançait le calendrier des immobilisations principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cette mesure de lutte à la récession permettait de dégager en 1990-1991 une somme de 20,2 M $ dans le secteur universitaire pour financer des travaux de rénovation et de réaménagements de bâtiments universitaires, l'élimination d'équipements contaminés et la réfection des réseaux d'eau et d'électricité.

Cette première phase du plan d'accélération des investissements publics fut complétée en janvier 1991 par l'annonce d'une seconde phase de ce programme qui dégagera 30,8 M $ pour financer des projets de rénovation et de réaménagements ainsi que des travaux pour adapter les locaux des universités aux règles de sécurité. Une somme de 2,1 M $ sera déboursée en 1990-1991 et le solde de 28,7 M $ le sera avant le 31 mars 1992.

---

1. CT 172436 du 4 décembre 1989.

Tableau 1

Analyse comparative des trois derniers plans quinquennaux selon les crédits alloués en première année
(en milliers de dollars)

Plan quinquennal	1988-1993	1989-1994	1990-1995	Variation 1990-1991
Première année	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1989-1990
1. ENVELOPPES ANNUELLES				
A. Enveloppes autorisées	49 561	52 109	56 506*	8,4 %
B. Programmes particuliers				
Fonds FCAR	2 170	2 170	2 170	
MAO ajout d'espace	1 387	3 732	4 142	
Fonds de développement pédagogique	-	2 000	4 000*	
Demandes particulières	2 000	-	-	
Projets majeurs de rénovation	449	-	-	
Sous-total	6 006	7 902	10 312	30,5 %
C. Enveloppes annuelles (A - B)	43 555	44 207	46 194	4,5 %
2. ENVELOPPES SUPPLÉMENTAIRES				
Rattrapage équipements	5 000	5 000	5 000	
Rattrapage bibliothèque	5 000	-	-	
Plan de relance	800	-	-	
Rénovation et réaménagements	3 000	5 000	8 181*	
Demandes particulières et urgentes	-	2 000	2 000	
Fonds de développement pédagogique	2 000	2 588*	-	
Plan d'accélération des investissements publics - phase I	-	-	20 249	
- phase II	-	-	2 124	
Sous-total	15 800	14 588	37 554	158,0 %
3. PROJETS DE CONSTRUCTION				
Parachèvements	21 100	35 041	42 887	
Initiatives nouvelles	4 793	2 114	2 970	
Centres d'excellence	-	-	4 000	
Sous-total	25 893	37 155	49 857	34,2 %
Grand total de la première année (1A + 2 + 3)	**91 254**	**103 852**	**143 917**	**38,6 %**

* Incluant le report de crédits des années antérieures.

Tableau 2

Sommaire du plan quinquennal 1990-1995

Composantes	1990-1991	1991-1992*	1992-1993*	1993-1994*	1994-1995*	Total
1. ENVELOPPES ANNUELLES						
A. Enveloppes autorisées	56 506	54 506	54 506	54 506	54 506	274 530
B. Programmes particuliers						
Fonds FCAR	2 170	2 170	2 170	2 170	2 170	10 850
Fonds de développement pédagogique	4 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
MAO ajout d'espace	4 142	8 718	4 498	3 239	0	20 597
C. Enveloppes annuelles (A - B)	46 194	41 618	45 838	47 097	50 336	231 083
2. ENVELOPPES SUPPLÉMENTAIRES						
Demandes urgentes	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Rattrapage équipements	5 000	0	0	0	0	5 000
Accélération investissements publics						
phase I	20 249	0	0	0	0	20 249
phase II**	2 124	28 665	0	0	0	30 789
Projets majeurs de rénovation	8 181	5 348	4 481	5 000	5 000	28 010
Sous-total	37 554	36 013	6 481	7 000	7 000	94 048
3. PROJETS DE CONSTRUCTION						
Parachèvements	42 887	39 830	17 661	16 965	0	117 343
Initiatives nouvelles	2 970	6 604	11 426	5 000	0	26 000
Centres d'excellence	4 000	0	0	0	0	4 000
Sous-total	49 857	46 434	29 087	21 965	0	147 343
Total (1A + 2 + 3)	**143 917**	**136 953**	**90 074**	**83 471**	**61 506**	**515 921**

* À partir de 1991-1992, il s'agit d'estimations sujettes à révision.

** La répartition des montants entre 1990-1991 et 1991-1992 a été faite sur la base des années financières (avril-mars) et non des années universitaires.

Les enveloppes annuelles autorisées ont tout d'abord été indexées de 4,6 % puis augmentées de 2 M $ à la suite d'un report de crédits au Fonds de développement pédagogique. Une fois retranché des enveloppes autorisées, le budget de certains programmes particuliers (tableau 1), les enveloppes annuelles nettes sont allouées aux universités afin de défrayer les coûts de rénovation des édifices ainsi que le remplacement et l'augmentation du mobilier, des appareils et de l'outillage (MAO).

Un report de crédits des années précédentes augmente ponctuellement le budget du Fonds de développement pédagogique qui passe de 2 M $ à 4 M $ en 1990-1991 ainsi que celui du programme concernant les projets majeurs de rénovation.

Le plan de rattrapage des équipements scientifiques, introduit en 1987-1988, se termine cette année par l'allocation d'une dernière tranche de 5 M $.

Tous les projets de construction en parachèvement et non terminés au plan quinquennal précédent sont maintenus. Quatre nouveaux projets sont inscrits en vue de leur réalisation complète représentant un nouveau déboursé de 23,8 M $ au cours des prochaines années. Quatre autres projets sont au stade de l'élaboration des plans et devis. Le tableau 3 indique les sommes consacrées aux projets d'ajout d'espace. Il convient également de signaler la contribution de 4 M $ qui sera versée aux universités québécoises qui participent au «Réseau des centres d'excellence» mis sur pied par le gouvernement fédéral.

Tableau 3
Projets d'ajout d'espace prévus au plan quinquennal 1990-1995

Contribution du MESS en milliers de dollars (000 $)

Établissements	Projets	Dépenses antérieures	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Plan 1990-1995	Total
A. Parachèvements								
Concordia	Bibliothèque Centre-ville	7 655	21 426	8 724			30 150	37 805
UQAM	Phase II	22 979	17 862	24 248			42 110	65 089
UQAM	Pavillon des Arts IV		1 278				1 278	1 278
UQAH	École La Promenade	134	1 089	3 982			5 071	5 205
HÉC	Agrandissement	420	489	2 470	12 135	2 709	17 803	18 223
Montréal	Sc. math. et informatiques	225	558	316	4 252	11 156	16 282	16 507
Polytechnique	Sc. math. et informatiques	64	159	90	1 274	3 100	4 623	4 687
Sherbrooke	Animalerie	2 756	26				26	2 782
Sous-total		**34 233**	**42 887**	**39 830**	**17 661**	**16 965**	**117 343**	**151 576**
B. Initiatives nouvelles								
Projets inscrits pour réalisation:								
Bishop's	Rénovation		2 125	2 587	407		5 119	5 119
Laval	Pavillon Vie et Santé		189	496	8 359	5 000	14 044	14 044
UQAR/INRS	Agrand. lab. océanographique		153	1 599	2 660		4 412	4 412
UQTR	Entrepôt produits chimiques		12	208			220	220
Projets inscrits pour plans et devis:								
Laval	Pav. Serv. Collectivité		90	460			550	550
UQTR	Pav. Activités physiques		167	585			752	752
UQTR	Agrandissement Pav. Ringuet		67	100			167	167
INRS	Agrandissement Varennes		150	310			460	460
Centres d'excellence			4 000				4 000	4 000
Solde non distribué			17	254			276	276
Sous-total			**6 970**	**6 604**	**11 426**	**5 000**	**30 000**	**30 000**
TOTAL		**34 233**	**49 857**	**46 434**	**29 087**	**21 965**	**147 343**	**181 576**

Source: DGERU-DRMF, 1990/11/05.

2. Le plan quinquennal 1990-1995 : analyse et commentaires

Dans le cadre de cet avis, le Conseil concentrera son analyse sur le niveau de financement des enveloppes annuelles et supplémentaires, le mécanisme de financement des programmes particuliers et les initiatives nouvelles.

2.1 Les enveloppes annuelles

Le remplacement et l'augmentation du stock de biens mobiliers ainsi que la rénovation et le réaménagement des édifices sont financés par les enveloppes annuelles. Un Comité MESS/CREPUQ a révisé les normes d'investissements et mis au point un nouveau cadre normatif. Dans un avis récent, le Conseil [2] a recommandé d'adopter ce nouveau cadre normatif et de l'utiliser pour la préparation du plan quinquennal 1990-1995.

Le cadre normatif convenu entre le MESS et les universités génère une enveloppe théorique évaluée à 91,5 M $ pour l'année 1990-1991 selon les données fournies dans le projet de plan quinquennal 1990-1995 (Annexe 2). Toutefois, les enveloppes annuelles autorisées par le Conseil du trésor pour l'année 1990-1991, bien qu'ayant été ajustées pour tenir compte de l'inflation, ne s'élèvent qu'à 54,5 M $ [3], soit 60 % de l'enveloppe théorique. En soustrayant du montant alloué en 1990-1991 la somme des prélèvements effectués à même les enveloppes annuelles pour le financement des équipements

---

2. CONSEIL DES UNIVERSITÉS. *Le nouveau cadre normatif des investissements universitaires.* Avis 89.16, recommandation 1.

3. Ce montant ne comprend pas le report de 2 M $ de crédits des années antérieures au Fonds de développement pédagogique.

accordés au Fonds FCAR, au Fonds de développement pédagogique ainsi que pour le mobilier, les appareils et l'outillage (MAO) requis pour les ajouts d'espace, c'est en réalité 46,2 M $, soit 50 % de l'enveloppe théorique que le Conseil du trésor a accordé. Rien n'indique dans le projet de plan quinquennal transmis par la ministre que le Conseil du trésor reconnaît le niveau des besoins exprimés par le nouveau cadre normatif, ni qu'il est dans l'intention du gouvernement de combler dans un avenir prévisible les écarts importants observés entre l'identification des besoins et le niveau de financement. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science entend toutefois utiliser le nouveau cadre normatif pour la répartition entre les universités des enveloppes annuelles assurant ainsi une distribution plus équitable que par les années passées.

2.2 Les enveloppes supplémentaires

Aux enveloppes annuelles s'ajoutent les montants alloués au titre des enveloppes supplémentaires. Ces dernières ne sont pas de nature récurrente mais plutôt des interventions ponctuelles du gouvernement. Pour l'année 1990-1991, les enveloppes supplémentaires s'élèvent à 37,5 M $ comparativement à 14,5 M $ en 1989-1990, soit une hausse spectaculaire de 158,0 %. Cette augmentation est essentiellement le fruit des phases I et II du plan d'accélération des investissements publics totalisant 51 M $ dont 22,3 M $ en 1990-1991. Tous les projets retenus dans le cadre du Plan d'accélération devront être complétés d'ici la fin de l'année budgétaire 1991-1992 et proviennent des besoins déjà connus reliés à la sécurité, la vétusté et le réaménagement des bâtiments.

La dernière tranche de 5 M $ du plan de rattrapage pour les équipements scientifiques qui a permis d'injecter 20 M $ en

quatre ans est inscrite pour l'année 1990-1991. Rien n'indique pour l'instant que le gouvernement ait l'intention de poursuivre les efforts dans la voie entreprise. Bien que notable, cette contribution ponctuelle apparaît relativement modeste compte tenu de l'évolution constante des besoins dans les secteurs de pointe et des coûts de plus en plus élevés des nouvelles technologies. La publication attendue des résultats des travaux du Comité universités-MESS sur les équipements scientifiques d'enseignement en génie permettra d'obtenir un premier aperçu mieux défini des besoins de ce secteur névralgique.

La situation des bibliothèques universitaires québécoises reste préoccupante. En 1988-1989, même en tenant compte du plan de rattrapage de 5 M $ qui était alors en vigueur, les universités québécoises consacraient 24,2 M $ pour les acquisitions de bibliothèques, soit 1,2 % de leurs dépenses totales alors que les universités ontariennes investissaient 49,7 M $ à ce chapitre, soit 1,6 % de leurs dépenses totales [4]. En plus de l'insuffisance des ressources documentaires, les bibliothèques universitaires doivent faire face à d'autres contraintes comme la conservation des collections et les coûts de l'utilisation croissante des banques de données. Malgré les demandes répétées du Conseil et des universités, le gouvernement n'a pas cru bon de maintenir les efforts de rattrapage et ce, sans procéder à une évaluation de la situation des bibliothèques universitaires québécoises, contrairement aux équipements scientifiques d'enseignement en génie .

---

4. STATISTIQUE CANADA/CAUBO-ACPAU. *Statistiques financières des universités et collèges 1988-1989.*

2.3 Le niveau global des enveloppes

Le montant total consacré aux enveloppes annuelles et supplémentaires atteint 94,1 M $ pour l'année 1990-1991. Il s'agit d'un effort significatif dans le contexte budgétaire actuel, mais qui est le résultat, pour près de la moitié, de mesures ponctuelles dont l'impact ne dépassera pas l'année 1991-1992. À moins que le gouvernement ne renouvelle de telles initiatives ou qu'il ne réajuste le niveau des enveloppes annuelles récurrentes, les sommes consacrées au maintien des investissements dans le réseau universitaire pourraient connaître une chute importante dès l'année 1992-1993. Les universités sont donc confinées, à l'intérieur même d'un plan quinquennal, à pratiquer une gestion à courte vue de leurs investissements et risquent de s'enliser dans un état de sous-financement chronique.

Le Conseil réitère la position qu'il exprimait dans son avis concernant le plan quinquennal 1988-1993 que la contribution gouvernementale au titre du maintien des investissements doit être assumée par des enveloppes annuelles récurrentes. Les enveloppes supplémentaires devraient soutenir des initiatives dont le caractère est ponctuel et en sus des besoins normalement identifiés dans le cadre normatif. Les interventions du gouvernement en matière de plan de rattrapage pour les équipements scientifiques, pour les bibliothèques et les phases I et II du plan d'accélération des investissements, bien que fort utiles, n'auraient pas été nécessaires si on avait consacré des sommes adéquates sur une base annuelle et récurrente.

En allouant, en 1991-1992, un montant de 94,1 M $ au titre des enveloppes annuelles et supplémentaires, le gouvernement démontre qu'il est possible d'atteindre, voire de dépasser, le niveau de financement généré par l'application du nouveau ca-

dre normatif évalué pour la même année à 91,5 M $. Le Conseil, tout en donnant son accord au projet de plan quinquennal, croit qu'il serait souhaitable et réaliste d'obtenir d'ici la fin du présent plan quinquennal des enveloppes annuelles correspondantes aux besoins exprimés par le nouveau cadre normatif. Ainsi, le Conseil des universités recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

1º **d'adopter le projet de plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 1995 tel qu'amendé par les recommandations du présent avis;**

2º **d'augmenter de façon progressive sur une période de cinq ans les enveloppes annuelles pour atteindre le niveau des ressources financières générées par l'application du nouveau cadre normatif des investissements.**

2.4 Le financement des programmes particuliers

Les budgets d'investissement du Fonds FCAR et du Fonds de développement pédagogique ainsi que le financement du mobilier, des appareils et de l'outillage (MAO) lors de nouvelles constructions sont financés à l'aide de prélèvements sur les enveloppes autorisées (tableau 1). L'ampleur de ces prélèvements est passé de 3,9 M $ en 1986-1987 à 10,3 M $ en 1990-1991. Lors des avis concernant les deux derniers plans quinquennaux, le Conseil a manifesté son inquiétude face à cette progression des prélèvements qui grugent la valeur des enveloppes annuelles et provoquent des distorsions dans la répartition des ressources.

Le budget d'investissement du Fonds FCAR est stable depuis 1988-1989. Le Fonds a élaboré une politique de modernisation de l'appareillage des chercheurs québécois [5]. Dans son document d'encadrement du présent plan quinquennal, le ministère propose de «réitérer, lors de l'élaboration du prochain plan quinquennal, une demande de croissance de cette enveloppe en raison des besoins exprimés par les chercheurs du Québec» [6]. Le Conseil appuie le MESS dans cette démarche.

Une politique cohérente de financement des équipements scientifiques nécessite l'allocation d'une enveloppe spécifique qui n'affecterait pas les enveloppes annuelles. Il en est de même pour le Fonds de développement pédagogique. Le Conseil réaffirme [7] que ces deux programmes permanents exigent un financement récurrent et autonome; c'est pourquoi le Conseil des universités recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

3º que les crédits alloués au Fonds FCAR et au Fonds de développement pédagogique proviennent d'une enveloppe récurrente distincte et dont la croissance serait assurée par l'ajout de ressources additionnelles et non par des prélèvements sur les enveloppes annuelles.

---

5. FONDS FCAR. *Politique de financement des équipements de recherche 1990-1993*. Janvier 1990.

6. *Document d'encadrement du plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 1995*. DGERU-DRMF. 20 novembre 1990. P. 4.

7. CONSEIL DES UNIVERSITÉS. *Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1988-1993*. Avis 88.6.

Un autre prélèvement dont la croissance a été particulièrement forte ces dernières années est celui servant à meubler et à équiper les espaces nouvellement construits (MAO ajout d'espace). Ce prélèvement de 4,1 M $ cette année doublera en 1991-1992 pour atteindre 8,7 M $ (graphique 1). Les quatre nouveaux projets de construction annoncés cette année ainsi que les projets inscrits pour plans et devis augmenteront probablement encore ce prélèvement au cours des prochaines années.

Graphique 1

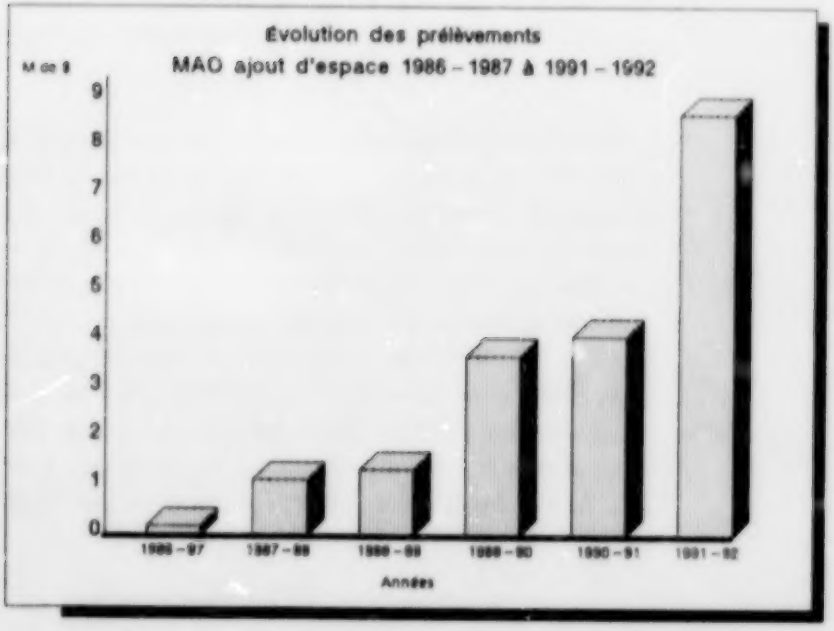

Dans ce contexte, il est utile de rappeler la recommandation que le Conseil formulait l'an dernier à l'effet «d'intégrer aux coûts des projets de construction les frais relatifs à l'acquisition du mobilier, des appareils et de l'outillage requis pour meubler et équiper les espaces nouvellement construits» [8].

2.5 Les initiatives nouvelles

En plus des projets de construction en parachèvement et des ajouts d'espace autorisés en 1990-1991 (discuté en page 5) s'ajoute, au titre des initiatives nouvelles, l'inscription de quatre projets pour l'élaboration des plans et devis. Cette étape permettra de mieux planifier les constructions futures et est susceptible de réduire les retards qui affectent trop souvent les échéanciers et les coûts.

L'application des nouvelles normes d'espaces aux effectifs de 1988-1989 détermine des espaces normalisés nets de l'ordre de 1,6 million de mètres carrés. Les espaces en propriété inventoriés en 1989-1990 n'atteignaient que 75 % de la surface requise. Au cours des prochaines années, les projets de construction actuellement en parachèvement (tableau 3) ajouteront environ 100,000 mètres carrés nets de surface en propriété au parc immobilier universitaire permettant ainsi de satisfaire 81 % des besoins. Le Conseil rappelle que le coût des locations d'espaces en 1989-1990 a atteint le niveau record de 37,8 M $ [9]. Même dans l'hypothèse d'une relative stabilité de

---

8. CONSEIL DES UNIVERSITÉS. *Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1989-1994*. Avis 89.8, recommandation 1.

9. *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 1989-1990*. DGERU-MESS. Octobre 1990.

l'effectif étudiant à long terme [10], les besoins d'espaces des universités sont loin d'être comblés.

Une contribution financière de 4 M $ destinée aux universités québécoises participantes aux centres d'excellence mis sur pied par le gouvernement fédéral est prévue à l'année 1990-1991 du plan quinquennal 1990-1995. Cette mesure, qui permettra l'aménagement d'espaces et l'acquisition de mobilier, d'appareils et d'outillage, s'inscrit en complémentarité des autres actions gouvernementales québécoises dans ce dossier, notamment le soutien financier lors de la présentation des projets émanant des universités québécoises (200 000 $) et la promesse de compenser les coûts indirects de ces recherches à l'aide du Fonds de développement technologique [11].

---

10. André LESPÉRANCE et Jacques LA HAYE. *Prévision de l'effectif étudiant des universités québécoises 1988-1989 à 2003-2004*. DGERU-MESS. Juin 1990.

11. MESS. *Cahier explicatif des crédits 1990-1991*. P. 99.

CONCLUSION

Le Conseil constate avec satisfaction que le niveau de financement du présent plan quinquennal s'est amélioré par rapport aux plans précédents. Cet accroissement de ressources est principalement généré par le plan d'accélération des investissements publics. Cependant, la situation risque de se dégrader au cours des prochaines années à cause de la non-récurrence des enveloppes supplémentaires. Le Conseil réaffirme que seules des enveloppes annuelles convenablement indexées et correspondantes aux besoins démontrés par le nouveau cadre normatif peuvent assurer une stabilité dans le financement des immobilisations. Un niveau de financement correspondant aux besoins tels que définis par le cadre normatif devrait être atteint progressivement au cours des cinq prochaines années.

Non seulement les enveloppes annuelles doivent-elles répondre aux besoins, encore faut-il qu'elles ne soient pas l'objet de prélèvements qui réduisent un peu plus leur valeur réelle à chaque année. C'est pourquoi le Conseil insiste de nouveau pour que le financement des programmes particuliers ne se fasse pas au détriment des enveloppes annuelles.

Cet avis a été adopté lors de la 209e séance du Conseil des universités, tenue le 24 janvier 1991.

Gouvernement
du Québec

Annexe 1

La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science

Québec, le 22 janvier 1991

Madame Christiane Querido
Présidente
Conseil des universités
2700, boulevard Laurier, 8e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2L8

REÇU
JAN 24 1991
CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Madame la Présidente,

Le 3 décembre dernier, je sollicitais l'avis du Conseil des universités sur le projet de plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 1995.

Le 17 janvier dernier, le Premier ministre, monsieur Robert Bourassa, annonçait un plan d'accélération des investissements publics pour l'année 1991-1992. Les investissements universitaires font partie de ce plan d'accélération et, à ce titre, plusieurs projets feront l'objet d'une inscription au plan des investissements universitaires 1990-1995, lequel sera soumis prochainement pour approbation par le Gouvernement.

Les critères de sélection suivants ont été retenus pour juger de l'admissibilité d'un projet dans ce plan d'accélération des investissements:

a) les projets devront être réalisés d'ici la fin de l'année budgétaire 1991-1992, soit le 31 mars 1992;

b) les projets devront consister à devancer des travaux qui devaient être réalisés de toute façon;

c) les projets ne devront pas avoir d'impact sur les coûts d'opérations des établissements subventionnés, ni entraîner des travaux d'immobilisations subséquents;

d) les projets devront être financés par le Service de la dette subventionnée pour ce qui est de la quote-part gouvernementale.

.../2

Les projets retenus ont été regroupés selon deux mesures distinctes:

1) projets reliés à la sécurité-vétusté des bâtiments universitaires;

2) projets de réaménagements des bâtiments universitaires.

L'approbation du Gouvernement est cependant assortie de conditions concernant la réalisation des projets. En effet, outre la contrainte de réaliser les dépenses relatives à ceux-ci avant le 31 mars 1992, les subventions reliées à ces projets ne devront pas excéder le montant prévu au plan des investissements universitaires 1990-1995.

Les détails concernant la contribution du Ministère à ce plan d'accélération des investissements publics 1991-1992 pour les universités sont présentés en annexe.

Considérant que le Conseil des universités n'a pu formuler, à ce jour, l'avis que je lui demandais le 3 décembre dernier, je lui saurais gré de tenir compte, dans cet avis, de l'adoption par le Gouvernement du plan d'accélération des investissements publics 1991-1992.

Considérant également les étapes qu'il reste à franchir avant l'approbation du projet de plan 1990-1995 par le Conseil des ministres, je demande votre collaboration afin que vous puissiez me faire parvenir l'avis du Conseil dans les meilleurs délais.

Les personnes responsables de ce dossier au Ministère sont à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions que l'étude du document joint pourrait requérir.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucienne Robillard

LUCIENNE ROBILLARD

PROJET DE PLAN QUINQUENNAL 1990-1995

TABLEAU

ENVELOPPES ANNUELLES 1990-1991

EN MILLIERS DE DOLLARS

ÉTABLISSEMENTS	RÉNOVATION RÉAMÉNAG. (A)	REMPLACEMENT DE MAO (B)	ACQUISITION DE MAO (C)	ENV. THÉOR. 1990-1991 (D)=(A+B+C)	ENV. AUTORISÉE 1990-1991 (E)=(D=88.98%)	PRÉLÈVEMENTS 1990-1991 (F)=(E=15.22%)	ENVELOPPES DISTRIBUÉES (G)=(E-F)
BISHOP	530	352	69	951	508	88	490
CONCORDIA	3 555	4 484	429	8 448	5 031	767	4 264
H.E.C.	453	757	199	1 389	827	126	701
LAVAL	7 110	6 441	2 152	17 703	10 543	1 609	8 934
McGILL	8 854	8 821	896	18 573	11 121	1 696	9 425
MONTRÉAL	7 931	8 047	115	16 093	9 585	1 462	8 123
POLYTECHNIQUE	1 271	2 612	37	3 920	2 336	356	1 979
SHERBROOKE	2 726	3 264	250	6 240	3 696	580	3 285
Sous-total excluant UQ:	32 630	36 984	3 976	73 594	43 814	6 682	37 133
UQAM	3 653	4 359	427	7 869	4 687	715	3 972
UQTR	1 196	1 932	0	2 696	1 607	245	1 362
UQAC	715	1 002	47	1 764	1 051	160	890
UQAR	489	582	39	1 110	661	101	560
UQAH	899	466	47	1 222	729	111	617
UQAT	71	236	20	327	195	30	165
INRS	318	509	0	833	496	76	420
I.A.F.	433	283	0	696	415	63	351
ÉNAP	73	126	13	212	126	19	107
É.T.S.	363	332	33	729	434	66	367
TÉLUQ	66	259	34	391	287	35	198
U.Q. (Siège social)	81	58	0	112	67	10	57
Sous-total UQ:	7 567	9 711	674	17 952	10 692	1 630	9 061
TOTAL:	40 197	46 669	4 652	91 516	54 506	8 312	46 194

Le 5 novembre 1990

Env.-Min.C
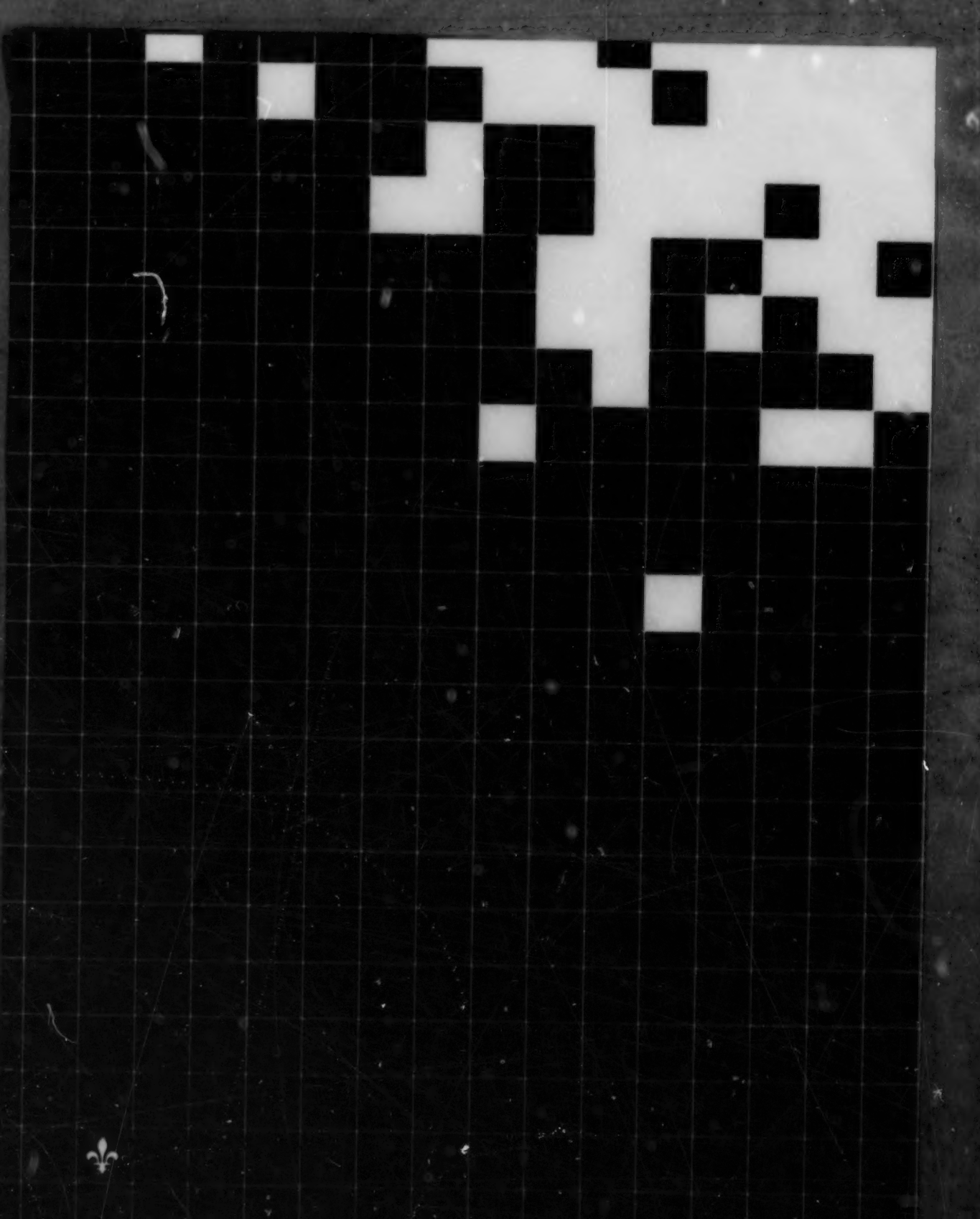
Annexe 2